

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	: 00
Abstention	: 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à 10h00, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA de Gap après convocation légale, sous la présidence de M. Claude Nebon, Président qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 17 juin 2026.

Etaient présents : Claude Nebon, Robert Nebon, Jean-Pierre Martin, Jean-François Tourres, Nathalie Baille, Christel Gagliardo, Jérôme Amouriq, René Eymery, Rémy Queyrel

Etaient absents et représentés : Gaël Pascal (pouvoir donné à Jérôme Amouriq)

Assistaient sans voix délibérante : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable Administratif et Financier)

Secrétaire de séance : Jean François Tourres

Objet : Attribution des marchés écologie, relevés topographie, CSPS et contrôle soudures du marché de travaux de pose de canalisations, construction et équipement de chambres de vannes - Feeder Pelleautier

Monsieur le Président indique que la Commission des travaux s'est réunie dans la matinée pour prendre connaissance des Rapports d'Analyses d'Offres (RAO) rédigés par le Directeur.

- Une offre a été déposée dans le dossier écologie par le bureau d'études NATURALIA, pour un montant de 36 825 € HT
- Une offre a été déposée dans le dossier relevés topographiques par l'Atelier du Géomètre, pour un montant de 18 620 € HT
- Une offre a été déposée dans le dossier Coordination Sécurité et Protection de la Santé par la société APAVE, pour un montant de 2 660 € HT
- Enfin, une offre a été déposée dans le dossier contrôle soudures par l'entreprise Groupe Institut Service, pour un montant de 117 850 € HT

Monsieur le Président indique que les Syndics n'ont pas formulé d'observation et ont été amenés à donner leur accord aux 3 premiers RAO présentés.

Monsieur le Président demande aux Syndics de se prononcer sur l'attribution des marchés cités ci-dessus.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Donne un avis favorable à l'attribution du marché écologie pour un montant de 36 825 € HT, soit 44 190 € TTC au bureau d'études NATURALIA ENVIRONNEMENT, située 60 rue Jean Dausset BP 31 84000 Avignon, Siret 502 629 009 00130
- Donne un avis favorable à l'attribution du marché relevés topographiques pour un montant de 18 620 € HT, soit 22 344 € TTC au bureau d'études ATELIER DU GEOMETRE situé 27 Chemin des Violins 05120 L'Argentière-La-Bessée, Siret 911 340 982 0001
- Donne un avis favorable à l'attribution du marché Coordination Sécurité et Protection de la Santé pour un montant de 2 660 € HT, soit 3 192 € TTC située 60 rue 6 Rue du Général Audran CS 60123 92412 Courbevoie, Siret 903 869 071 00014
- Décide de rendre infructueux le marché contrôle soudures, car l'offre présentée ne respecte pas les dispositions du cahier des charges de la consultation
- Donne tout pouvoir à son Président pour signer les pièces nécessaires

Une feuille d'émargement signée des membres présents et représentés est annexée au registre des délibérations.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire,

Le Secrétaire de séance
M. Jean François Tourres



Le Président
M. Claude Nebon

